

# LES EXPLOITANTS EN DIFFICULTÉ NE SONT PAS SEULS

Il existe plusieurs dispositifs d'accompagnement vers lesquels les exploitants en difficulté peuvent se tourner :

- La cellule REAGIR, pilotée par la Chambre d'Agriculture. Elle est composée d'organisations professionnelles (agricoles, banques, assurances...) et propose un accompgnement technico-économique via un réseau de conseillers référents qui interviennent auprès des exploitants.
- Le Réseau Sentinelles, animé par la MSA. il est composé de bénévoles formés. Il repère et oriente les agriculteurs en situation de mal-être vers des professionnels.

Les principaux partenaires du **dispositif d'accompagnement** sont :

- l'Agence régionale de santé (ARS)
- La Chambre d'agriculture d'Alsace
- La Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)
- Les Directions départementales des territoires du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (DDT)
- La Mutualité sociale agricole Alsace







#### **QUI CONTACTER?**

#### LES NUMÉROS D'URGENCE

- Le 06 42 53 60 99 pour la ligne détresse de la MSA Alsace
- Le 3114 (nº national de la prévention de suicide)
- Le 15 ou le 112 **pour le SAMU**

Le médecin traitant est également un acteur incontournable. L'exploitant peut le contacter en cas de difficulté.

Dans le Haut-Rhin, les unités mobiles d'évaluation et de soins psychiatriques (UMES) peuvent aussi être sollicitées

#### LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT

**Agri'écoute** (MSA) pour un appel confidentiel avec un psychologue professionnel: 09 69 39 29 19

La cellule REAGIR (Chambre d'agriculture) : 03 88 19 17 17 (Bas-Rhin) / 03 89 20 97 19 (Haut-Rhin)

## Pour contacter le service social de la MSA proche de votre commune :

https://alsace.msa.fr/lfp/accompagnantssociaux

# Recueil des dispositifs d'accompagnement en Alsace :

https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpementrural/Actualites

# PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE AGRICOLE



## AGIR EN TANT QUE MAIRE RURAL







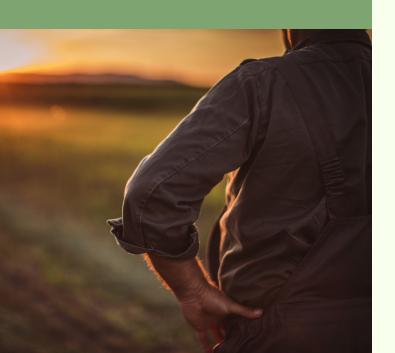


### QU'EST-CE QUE LE MAL-ÊTRE AGRICOLE?

Le mal-être peut être défini comme un état de détresse ou de souffrance psychique. Il peut se manifester par un sentiment d'angoisse ou de stress. Dans certains cas plus graves, il peut aboutir à la dépression voire, parfois, le suicide.

Du fait de leurs conditions de travail et de vie difficiles et un contexte économique instable, les agriculteurs, les salariés et leurs familles sont particulièrement exposés à ce risque. Ce risque est encore plus important chez les éleveurs.

Les causes du mal-être agricole sont multifactorielles et, souvent, elles s'accumulent.





### LES CAUSES DU MAL-ÊTRE

- Difficultés à gérer son exploitation, la rentabilité et la peur de l'échec
- L'isolement
- La gestion administrative et l'endettement
- Le sentiment que l'agriculture est mal vue par la population
- La difficulté à se décrocher du travail, à trouver du temps en famille, pour les loisirs...
- Le sentiment d'un manque de perspective
- La volonté de vouloir "faire seul"

Souvent, un problème de santé ou une difficulté familiale est la "goutte qui fait déborder le vase."

### LES MAIRES RURAUX SONT AU PLUS PRÈS DU TERRAIN

Pour lutter contre ce fléau, les maires des communes rurales sont dans une position privilégiée pour anticiper et signaler les situations de mal-être.

Grâce à leur proximité auprès des exploitants, leur connaissance de la commune et des habitants, le maire peut agir.

Plusieurs dispositifs destinés à apporter une aide aux agriculteurs en difficultés sont en place.

Le maire peut repérer et avertir les personnes en situation de mal-être. Avec l'accord de l'exploitant, le maire peut apporter une aide en leur indiquant les structures qui peuvent les accompagner.

Le maire peut également participer à un Conseil Local de Santé (CLS), une instance qui a comme objectif de définir des politiques locales et actions qui améliorent la santé mentale de la population sur un territoire donné.

